

ment, je crois, que les taux n'étaient pas uniformes; que dans l'Ouest, et là où on n'offre pas de papiers de haute valeur, les taux étaient considérablement plus élevés, qu'il existait une variation appréciable et qu'il était impossible, pour ces raisons-là précisément, d'en arriver à l'uniformité. Il a même donné des chiffres, si je me rappelle bien—je l'ai entendu ici-même—indiquant que les taux de l'Ouest pourraient bien être considérablement plus élevés. Si vous examiner le Bulletin de la banque de réserve fédérale vous constaterez que les taux varient.

Q. Ce sont les taux des effets à terme?—R. Oui.

Q. Mais je parle des taux en vigueur entre la Banque de réserve fédérale et une autre banque, le taux d'escompte du système de réserve fédérale?—R. Il y a eu des variations.

Q. Il a fait allusion à une variation de taux entre Chicago et New-York?—R. Oui. Une variation récente.

Q. Vous vous rappelez cela?—R. Oui.

Q. Puis, il a expliqué que les résultats seraient qu'à l'avenir il n'y aurait plus de variations; qu'en pratique le Bureau central verrait à ce que les taux soient uniformes. J'ai son témoignage sous les yeux. Je ne veux pas employer un temps précieux pour le comité à chercher ces détails, mais je suis suffisamment certain de ce que j'avance en disant que les taux sont uniformes pour autant qu'il s'agisse des différents bureaux de réserve fédérale?—R. Cela ne veut pas dire que les taux sont uniformes pour le public.

Q. Oh! non. La valeur des effets, des papiers de haute valeur et autres valeurs variera suivant la garantie?—R. Oui.

Q. Mais, pour un papier de haute valeur déterminé le taux d'escompte de la Réserve fédérale est uniforme pour les différentes banques de réserve fédérale?—

R. Je n'en suis pas certain. J'aimerais de jeter les yeux sur un bulletin de la Réserve fédérale parce que le tableau des taux dans les différents districts régionaux, je le sais, indique une variation; il se peut que ce soit au point de vue des emprunteurs et non des banques de la Réserve fédérale. Il se peut que vous ayez raison.

Q. Supposant qu'il existe un taux uniforme pour les banques de la Réserve fédérale aux Etats-Unis, croyez-vous qu'au cours des opérations bancaires et financières entre les deux pays le taux de notre pays sous le régime de la loi des Finances serait nécessairement conforme à ce taux de là-bas?—R. Non, je ne le crois pas. Pas nécessairement.

Q. Pourquoi pas?—R. Les conditions diffèrent beaucoup dans notre pays. Nous avons une population éparse; les transactions sont relativement moins nombreuses et il nous faut établir une organisation qui, tenant compte du chiffre des affaires, coûte beaucoup plus cher.

*M. Irvine:*

Q. Puis-je poser une question ici? Vous venez de dire que la Trésorerie a modifié les taux parce qu'il y avait une modification à New-York?—R. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je ne sais ce qui a poussé la Trésorerie à effectuer ce changement.

Q. Si je me rappelle bien, un des fonctionnaires du ministère a déclaré ici que c'était là la raison de ce changement. Je le lui ai demandé. Maintenant, s'il est vrai, comme vous le dites, que les conditions sont si différentes, nous devrions alors voir à ce que les taux ne soient pas modifiés en se basant sur ceux de New-York. Mais, est-ce bien en se basant sur ceux de New-York qu'on les modifie?—R. Il serait bien difficile de voir à cela, comme vous le dites, d'une manière effective. Je ne vois pas comment, par une législation ou par suite des conclusions obtenues ici, on pourrait établir le prix de l'argent.

[M. Henry-T. Ross.]